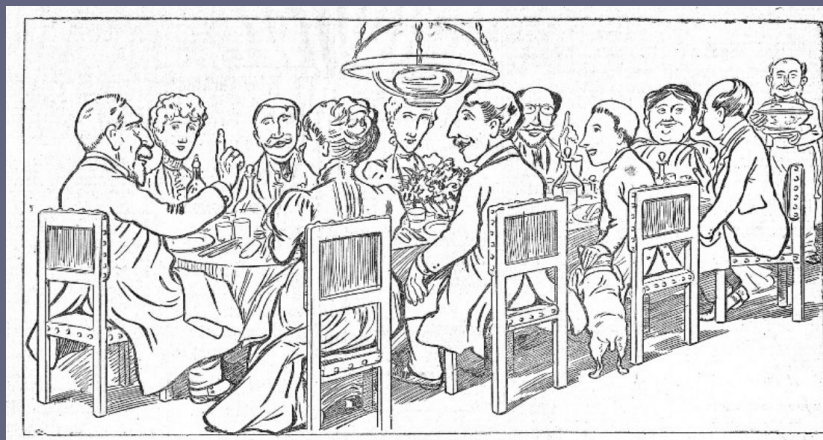


Le succès d'une politique linguistique :
à quelles conditions ?

Ce que la féminisation pourrait apprendre
à la réforme de l'orthographe

Marie-Louise Moreau
Université de Mons

Un diner en famille
(par Caran d'Ache, 13 février 1898)



Surtout, ne parlons pas de l'affaire Dreyfus !



Ils en ont parlé.

PLAN

1. L'autorité linguistique : des arguments paravents
2. Deux atouts majeurs de la féminisation

Groupe RO

- Enquête en 2009-2011
- 25 scientifiques
- 6 pays : Belgique, France, Québec, Suisse; Algérie, Maroc
- 1738 personnes interrogées
- enseignants et futurs enseignants de français dans le primaire et dans le secondaire

1. L'autorité linguistique : des arguments paravents

1.1. « C'est la France qui doit décider »

A propos de féminisation

« L'Assemblée nationale du Québec demande alors un avis à l'Office de la langue française. 'Advenant la nomination d'une femme à la présidence, doit-on lui donner le titre de Madame le Président ou de Madame la Présidente ?'. L'OLF procède à une enquête auprès des services du protocole du Ministère des Affaires étrangères de France et de l'Élysée.' L'organisme examine également les avis linguistiques sur le sujet. » (M.-E. de Villers, 2000)

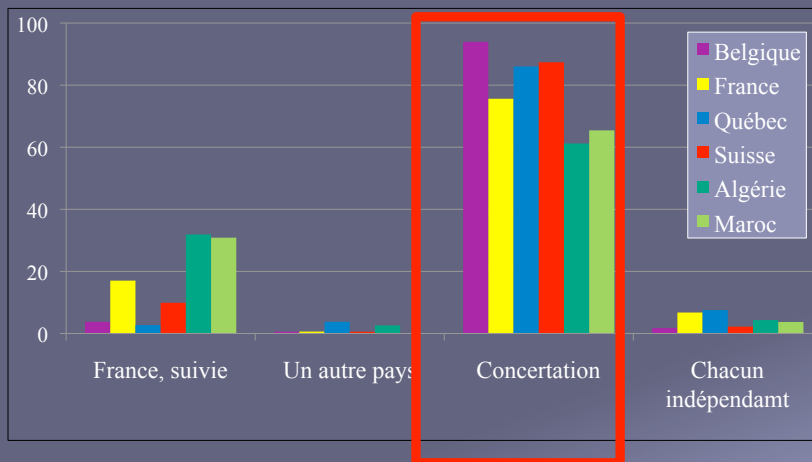
A propos d'orthographe

- [En France et au Québec, les décisions gouvernementales ne deviennent officielles qu'après publication au journal officiel.] « *Il convient donc [...] d'attendre l'officialisation qui ne saurait tarder. On se rappelle qu'en France il avait été prévu que les rectifications seraient enseignées dès la rentrée scolaire de 1991. Alors, et seulement alors, il conviendra de mettre au point un projet d'implantation.* » (P. Vachon-L'Heureux, 1991)

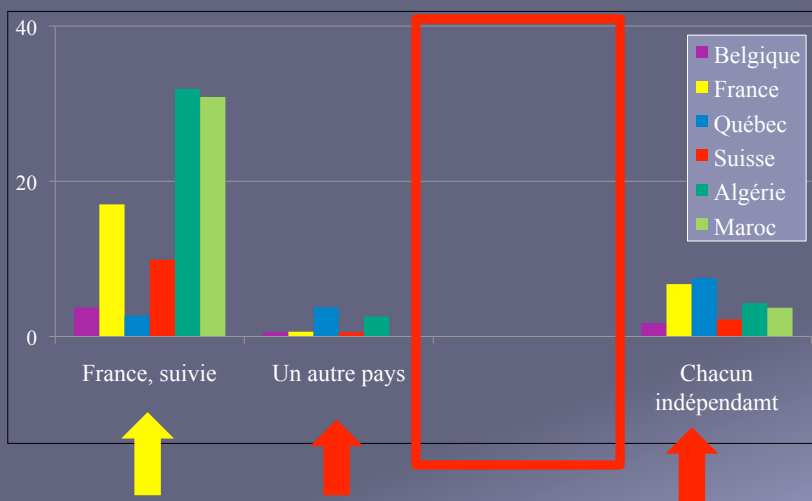
Groupe RO : « Sachant qu'il existe différents États francophones, qu'est-ce qui vous paraîtrait le plus normal en cas de réforme de l'orthographe ? ».

1. La France élabore une réforme et chacun des autres pays décide s'il suit ou non.
2. Un autre pays que la France élabore une réforme et chacun des autres pays (dont la France) décide s'il suit ou non.
3. Il y a concertation entre spécialistes des différents pays pour la proposition. Chaque pays décide ensuite d'adopter ou de ne pas adopter cette proposition.
4. Chacun élabore sa propre réforme orthographique de manière indépendante.

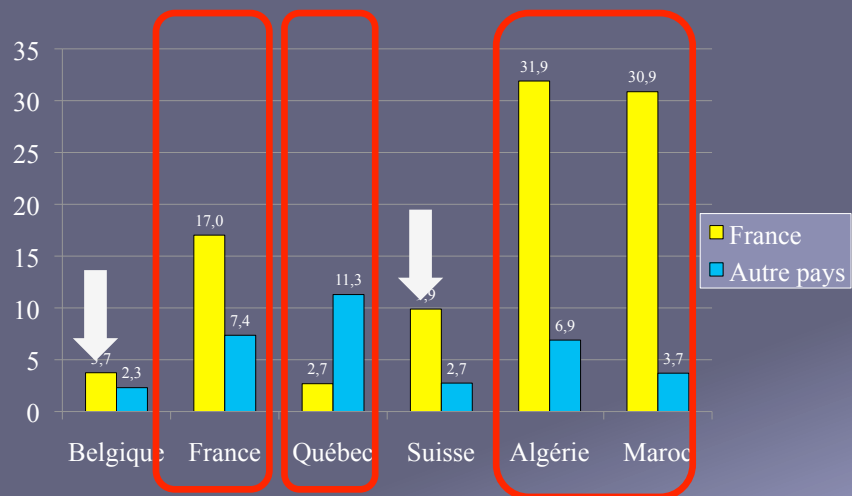
Quel pays peut prendre l'initiative d'une réforme orthographique ? (en %)



Quel pays peut prendre l'initiative d'une réforme orthographique ? (en %)



Quel pays peut prendre l'initiative d'une réforme orthographique ? France vs autre pays (en %)



« C'est la France qui décide »

Partisans	Adversaires
8 %	13,5 %

1. Des arguments paravents

1.1. « C'est la France qui doit décider. »

1.2. « C'est l'Académie française qui doit décider. »

A propos de féminisation

Sur un forum internet

- A [parle de la forme *auteure* comme d'une faute.]
- B : « mais "auteure", c'est auteur au féminin. »
- A : « Désolé, mais "auteure" n'existe pas plus que "écrivaine", sauf dans l'imagination de féministes complexées et/ou ignorantes. Stupidité lancée par la gauche, en dépit des protestations justifiées de l'Académie, stupidité qui dénature et assassine notre langue.
- B : « tu refuses de comprendre qu'un changement "officiel" a eu lieu dans la langue »
- A : 'Officielle' ? Non ! En ce qui concerne la langue française, la référence est l'Académie. Cette stupide pseudo-féminisation n'a aucune base valable car elle est POLITIQUE. Et socialiste qui plus est.

A propos d'orthographe

« ... les formatrices et les formateurs doivent tenir compte des nouvelles normes orthographiques dans la correction des travaux et autoriser, comme le propose l'Académie française, les anciennes et les nouvelles formes. »

(Université de Sherbrooke, *Guide à l'intention du personnel enseignant du baccalauréat en enseignement au préscolaire et au primaire*)

Groupe RO : « A votre avis, qui pourrait décider de l'adoption d'une réforme en Belgique/France/Suisse... ? ».

1. *un ou plusieurs ministres*
2. *le Parlement*
3. *l'Académie française*
4. *les enseignants*
5. *une grande consultation populaire.*

Groupe RO : « A votre avis, qui pourrait décider de l'adoption d'une réforme au Québec ? ».

1. *un ou plusieurs ministres*
2. ~~*le Parlement*~~ *l'Assemblée nationale du Québec*
3. ~~*l'Académie française*~~ *l'Office québécois de la langue française*
4. *les enseignants*
5. *une grande consultation populaire.*

- Belgique : Conseil de la langue française et de la politique linguistique
- France : Délégation générale à la langue française et aux langues de France
- Suisse : Délégation à la langue française

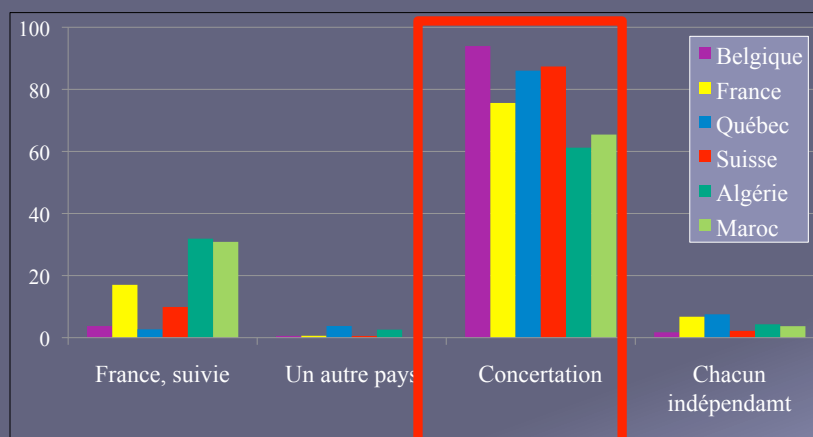
Qui pourrait décider de l'adoption d'une réforme ?

- OQLF : 54 % (Québec)
- Académie française :
23,1 (Algérie) à 31,9 % (France)

1. Des arguments paravents

- 1.1. « C'est la France qui doit décider. »
- 1.2. « C'est l'Académie française qui doit décider. »
- 1.3. « Les pays francophones doivent d'abord se concerter. »

Quel pays peut prendre l'initiative d'une réforme orthographique ? (en %)



Non-concertation mettrait à mal deux représentations

1. Sacralisation de l'orthographe

En deçà des Pyrénées	Au-delà des Pyrénées
Accord du pp	Non-accord du pp
Chevaux, bijoux	Chevaus, bijoux
Je prends \neq je peins	Je prens <i>comme</i> je peins
Imprudemment	Imprudament

- Relativité des normes orthographiques
- Désacralisation de l'orthographe

Non-concertation mettrait à mal deux représentations

1. Sacralisation de l'orthographe
2. Idée de la langue une, commune

Orthographe = langue

« En français, c'est l'étymologie qui impose l'orthographe ; c'est aussi pour ça que les mots ont un sens bien défini... »

(Forum internet)

Orthographe = langue
=> Orthographe une = langue une

Orthographe = langue
=> Orthographe une = langue une

=> Nécessité d'une concertation

Féminisation : des calendriers asynchrones

- Québec : 1979
- Suisse, Canton de Genève : 1988
- Suisse, Canton de Berne : 1992
- Belgique : 1993
- Suisse, Canton du Jura : 1994
- Suisse, Canton de Fribourg : 1995
- France : (1986), 1998

1. Des arguments paravents

- 1.1. « C'est la France qui doit décider. »
- 1.2. « C'est l'Académie française qui doit décider.»
- 1.3. « Les pays francophones doivent d'abord se concerter.»
- 1.4. « L'Etat ne peut pas légiférer en matière de langage.»
L'usage est le seul maître du changement.»

Groupe RO : « A votre avis, qui pourrait décider de l'adoption d'une réforme en Belgique/France/Suisse... ? ».

1. *un ou plusieurs ministres* : 3 % (Qbc : 3,4 %)
2. *le Parlement* : 10 % (Qbc : 6,8 %)
3. *l'Académie française*
4. *les enseignants*
5. *une grande consultation populaire.*

Langue et orthographe : des évolutions différentes

Langue	Orthographe
Innovations phoniques, lexicales, morphosyntaxiques	Peu d'innovations depuis 1835 : - tolérances (pp + inf) : 1901, 1976 - rectifications de 1990 - féminins en <i>-eure</i> (1991)

Langue et orthographe : des évolutions différentes

Langue	Orthographe
Innovations phoniques, lexicales, morphosyntaxiques	Peu d'innovations depuis 1835 - tolérances (pp + inf) : 1901, 1976 - rectifications de 1990 - féminins en <i>-eure</i>
Variation omniprésente	Une seule norme (ORTHOgraphie) Variation limitée : - <i>clé/clef, bistro / bistrot</i> - <i>des gratte-ciel / des gratte-ciels</i> (1990) - <i>nivellement / nivèlement</i> (1990) ... - <i>clée, bistreau, grattes-ciels,</i>

Langue et orthographe : des évolutions différentes

Langue	Orthographe
Innovations phoniques, lexicales, morphosyntaxiques	Peu d'innovations depuis 1835 - tolérances (pp + inf) : 1901, 1976 - rectifications de 1990 - féminins en <i>-eure</i>
Variation omniprésente	Une seule norme (ORTHOgraphie) Variation limitée
Distribution des variantes est fonction des groupes sociaux	Distribution des variantes N'EST PAS fonction des groupes sociaux

Langue et orthographe : des évolutions différentes

Langue	Orthographe
Innovations phoniques, lexicales, morphosyntaxiques	Peu d'innovations depuis 1835 - tolérances (pp + inf) : 1901, 1976 - rectifications de 1990 - féminins en <i>-eure</i>
Variation omniprésente	Une seule norme (ORTHOgraphie) Variation limitée
Distribution des variantes est fonction des groupes sociaux => processus d'identification	Distribution des variantes N'EST PAS fonction des groupes sociaux

Langue et orthographe : des évolutions différentes

Langue	Orthographe
Innovations phoniques, lexicales, morphosyntaxiques	Peu d'innovations depuis 1835 - tolérances (pp + inf) : 1901, 1976 - rectifications de 1990 - féminins en <i>-eure</i>
Variation omniprésente	Une seule norme (ORTHOgraphie) Variation limitée
Distribution des variantes est fonction des groupes sociaux => processus d'identification	Distribution des variantes N'EST PAS fonction des groupes sociaux
Changement graduel, le plus souvent indatable	Changement datable (1835, 1901, 1976, 1990, 1991)

Langue et orthographe : des évolutions différentes

Langue	Orthographe
Innovations phoniques, lexicales, morphosyntaxiques	Peu d'innovations depuis 1835 - tolérances (pp + inf) : 1901, 1976 - rectifications de 1990 - féminins en <i>-eure</i>
Variation omniprésente	Une seule norme (ORTHOgraphie) Variation limitée
Distribution des variantes est fonction des groupes sociaux	Distribution des variantes N'EST PAS fonction des groupes sociaux
Changement graduel, le plus souvent indatable	Changement datable (1835, 1901, 1976, 1990, 1991)
Changement repose sur pratiques des usagers. Evolution parfois influencée par le politique, mais seulement à la marge	Changement décidé à un niveau central, cautionné par le politique, dans sa globalité

Quelles formes sont correctes ?

Pré - 1990	1990	Autres
Oignon	Ognon	Onion
Nivellement	Nivèlement	Nivelment
Nénuphar	Nénufar	Nénufard
Des gratte-ciel	Des gratte-ciels	Des grattes-ciels

Prises de position officielles sur les rectifications de 1990 (tolérance des deux graphies)

Communautés	Institutions	Voie	Année
Alberta	Min. de l'éducation	site	Sd
Belgique	Ministères (enseignement, culture...)	Circulaires	1998, 2008
France	1 ^{er} Ministre	<i>JO</i>	1990
	Ministère de l'éducation nationale	Programmes pour primaire et collège	2008
Québec	MELS	Info/sanction	2009
Saskatchewan	Direction éducation française	lettre aux établissements d'enseignement	2009
Suisse	Conf. intercantonale de l'instruction publique	Circulaire	1996

PLAN

1. L'autorité linguistique : des arguments paravents
2. Deux atouts majeurs de la féminisation

2. Deux atouts majeurs de la féminisation

- 2.1. L'implication du politique

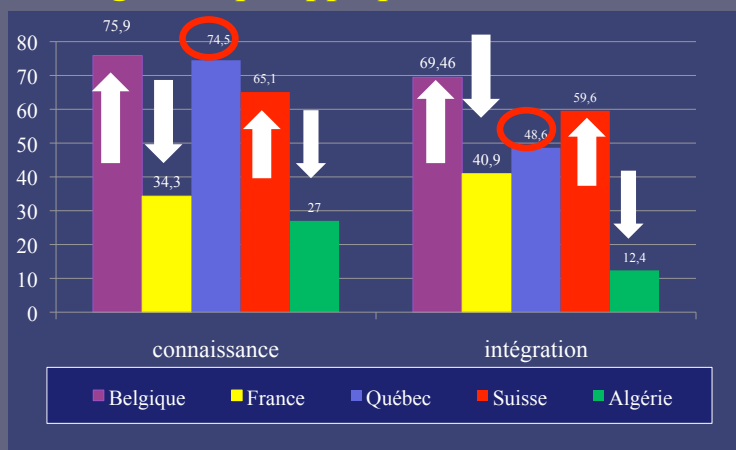
La féminisation en France

- 16 mars 1986 : circulaire Fabius
- 6 mars 1998 : circulaire Jospin
- 1999 : *Femme, j'écris ton nom*, préfacé par le Premier ministre

Fujimura (2005)

- Étude des dénominations dans 5 quotidiens français, de 1988 à 2001
- 1998 = date charnière : féminin devient et reste majoritaire.

Enseignants au courant des rectifications/ enseignants qui appliquent les rectifications



Groupe RO : « Par quel canal avez-vous été informé-e des rectifications ? »

Réponse : « Par ma direction »

Belgique	39,4
France	16,6
Québec	5,2
Suisse	39,6

L'influence des autorités

Des consignes de féminisation et une information sur le décret ont-elles été fournies par la hiérarchie ?

	OUI	NON
Formes féminisées	75 %	42 %

(Dupal, Godenir et Moreau 1997)

2. Deux atouts majeurs de la féminisation

- 2.1. L'implication du politique
- 2.2. Une réforme fondée sur des valeurs

Valeurs associées à la féminisation

- Visibilité et promotion des femmes
- Respect de l'identité féminine
- Egalité des genres

Un parfum d'idéologie ?

- « Les femmes cherchent un féminin à "auteur" : il y a "bas-bleu". C'est joli, et ça dit tout. À moins qu'elles n'aient mieux "plagiaire" ou "écrivaine". »

(Jules Renard, Journal, 1905)

- Entretien du journaliste québécois Jean-François Lisée avec le secrétaire perpétuel de l'Académie française, Maurice Druon :

J.-F. Lisée : Devrait-on dire *Madame le Ministre est bien bon* ou *bien bonne* ?

M. Druon : Bonne à quoi ?

(D'après Jean-Benoît Nadeau 2012)

Comment les candidates aux élections sont-elles présentées par leur parti ?

(Dister et Moreau 2006)

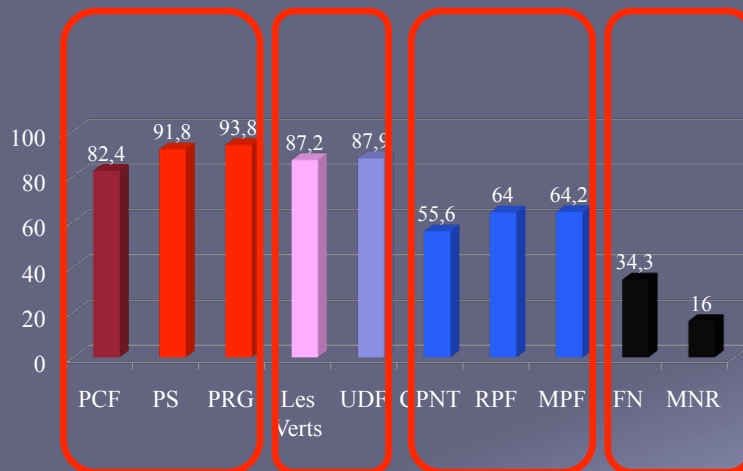
Elections pour le Parlement européen

Exemple :

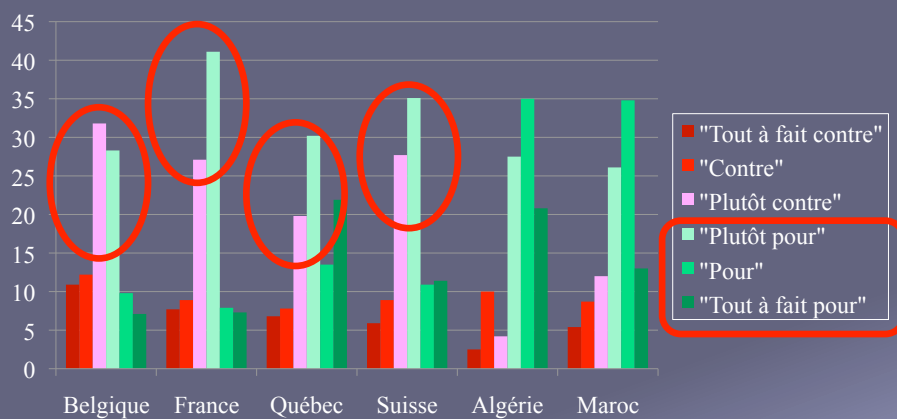
Josiane Petit : ingénieur civil, sénatrice fédérale, conseillère communale

	Belgique	France
1989	X	X
2004	X	X

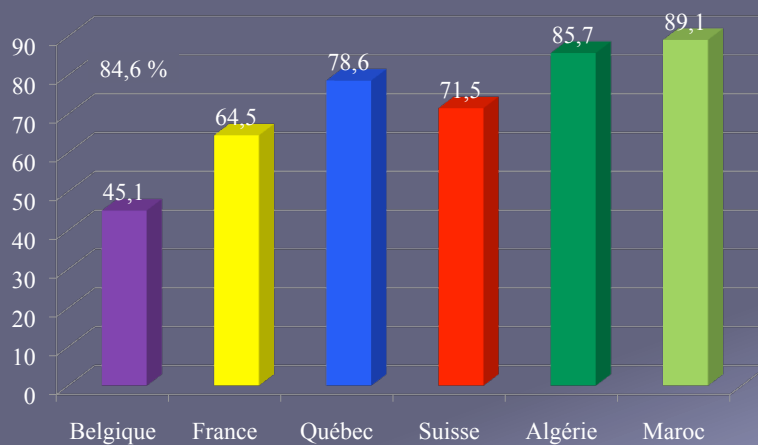
Etiquettes au féminin employées par les partis en France (2004) (%)



Groupe RO : Positions par rapport à une réforme dans les 6 pays



Positions favorables à une réforme dans les six pays



Enseignants en fonction > futurs enseignants

(Futurs) enseignants du primaire > (futurs) enseignants du
secondaire

*L'orthographe est aujourd'hui relativement difficile à acquérir et **changer de règles ne ferait qu'aggraver les choses**. De plus, cela fait partie de la beauté et la richesse de la langue.*

⇒ Difficulté - complexité

⇒ Conflit de règles

⇒ Beauté - spécificité

	Total	Adversaires	Partisans
« La langue évolue, il est normal que l'orthographe évolue aussi. »	112	9	103
		8 % (de 112)	92 % (de 112)

Répartition des catégories de justifications selon la position des témoins

Thèmes	n =	Adversaires %	Partisans %
Bénéfices sociétaux	85	0	100
Évolution normale	112	8,0	92,0
Complexité - difficulté	615	13,2	85,7
Histoire – culture – identité	165	69,6	28,6
Beauté – spécificité	96	72,2	26,8
Conflit de règles	201	62,1	35,4
Logique – rigueur – travail	87	94,3	5,7
Nécessaire stabilité	37	92,1	5,3
Nivèlement par le bas	47	95,7	4,3
Inutilité (fatalité)	27	100	0

Bénéfices sociétaux

- démocratie
- lutte contre les inégalités sociales
- lutte contre l'échec scolaire, le décrochage scolaire
- temps disponible pour des activités moins formelles, plus formatrices (écriture, littérature...)
- temps disponible pour considérer le sens
- réduction de l'insécurité linguistique
- amélioration de l'image du français sur la scène internationale.

➤ 8,7 % de tous les partisans

➤ 8,7 % des partisans québécois

Questions de politique linguistique

- Faut-il réformer l'orthographe ?
- Doit-on attendre que la France décide ?
- Doit-on attendre l'aval de l'Académie ?
- Faut-il une concertation préalable des partenaires francophones ?
- Faut-il la réformer maintenant ?
- Que réformer ?
- Comment introduire la réforme ?



Ils en ont parlé.

« Rectifications orthographiques » de 1990

- Conseil supérieur de la langue française
- Représentants belge et québécois
- Académiciens, experts de la langue, représentants de la presse...
- Publiée au *JO* français le 6 déc. 1990
- Noms composés (*un porte-avion, des porte-avions*)
- Verbe en *-eler, -eter* (*je chancèle, j'étiquète*)
- Suppression accent circonflexe sur *i* et *u*
- Position du tréma (*ambigüe*)
- Traits d'union dans les noms de nombre (*cent-vingt-trois*)
- Rectifications d'anomalies (*charriot, nénufar, ognon...*)

A propos de féminisation

« Jaloux de codifier leurs différences respectives, les petits pays francophones, tour à tour, font la démonstration qu'ils ne peuvent pas plus s'accorder sur une réforme linguistique commune qu'accepter l'autorité [...] de la France. [...] Contrainte au repli ou au durcissement, une telle réforme décrète l'insularité plutôt que le déploiement de l'instrument de la langue. » (Philippe Cantraine 1994)

A propos d'orthographe

« Elle devrait être suffisamment concertée pour être adoptée dans tous les pays francophones, sinon, elle n'aurait pas de sens. » (Enseignante belge)

« Et à l'étranger, dans d'autres pays francophones, ils changent aussi ? Ou alors serons-nous les seuls à nous démarquer ? Dès qu'on lira un texte on devinera qu'il vient de Belgique... » (Enseignant belge)

A propos d'orthographe

- « ... les formatrices et les formateurs doivent tenir compte des nouvelles normes orthographiques dans la correction des travaux et autoriser, comme le propose l'Académie française, les anciennes et les nouvelles formes. »

(Université de Sherbrooke, Guide à l'intention du personnel enseignant du baccalauréat en enseignement au préscolaire et au primaire) »

A propos de féminisation

- « ...on ne réforme pas une langue par décret gouvernemental, en affirmant qu'on ajoutera un 'e', alors qu'il n'est pas conforme au féminin des mots.

(Jacqueline de Romilly)

- Ce n'est ni l'Académie française ni les ministères qui font évoluer la langue, **c'est l'usage**. Et ça se perçoit sur des siècles et non sur quelques années.

(forum zcorrecteurs.fr)

A propos d'orthographe

- « Une langue ne saurait évoluer par le biais de décrets ou d'ukases. C'est l'usage qui modifie les langues au gré du temps et du contexte socio-culturel. »

(Enseignant belge)

- « Une langue n'évolue pas à coup de décrets, mais avec les habitudes et les mœurs. Bientôt, s'occupant de tout et de rien les élus voudront imposer un amendement à la loi de Carnot. Il y a bien assez de l'Académie française pour tenir droite la barre de la langue de Molière. »

(Enseignant belge)